

PPMS : INFORMATION AUX FAMILLES

PPMS signifie Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs.

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle (tempête, inondation), technologique (accident nucléaire, nuage chimique, ...) ou humaine (intrusion) qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Les établissements scolaires sont confrontés à ce genre d'événements et se doivent de s'y préparer pour pouvoir les affronter de la manière la mieux appropriée. **Un exercice « grandeur nature » sera fait sur l'ensemble scolaire dans le courant de l'année 2024/2025. Vous serez informé au préalable de la date de cet exercice.**

Quelle attitude adopter pour vous, parents d'élèves, en cas d'incident majeur ?

- 1. N'allez pas vers les lieux du sinistre.** Vous iriez au-devant du danger et risquez de contribuer à ralentir les secours.
- 2. N'utilisez pas les téléphones.** N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.
- 3. N'allez pas récupérer votre enfant** pour ne pas l'exposer. Le plan de sécurité mis en place dans l'établissement a pour but de le protéger des risques. Et c'est pour être sûr que ça se passe bien le cas échéant que nous faisons des exercices.
- 4. Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.**

Papillon à retourner à l'établissement

✂-----

Je soussigné M, représentant légal de l'élève, en classe dereconnais avoir pris connaissance des informations et consignes à respecter par les parents en cas d'incident majeur.

Fait à, le

Signature :